FiNALSAN® Pro
Commercial Concentrate

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRATE
SOLUTION
NON-SELECTIVE

For the control of moss, annual broadleaf weeds & grasses
Burns down perennial weeds
Fast-acting
Herbicidal Soap
Low Risk
Biodegradable
Rainfast in 3 hours
Non-staining

GUARANTEE: ammonium soap of fatty acids 22.10%

REG. NO. 30012 P.C.P. ACT

WARNING EYE IRRITANT

READ THE LABEL BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS 200 LITRES

NEUDORFF®

W. Neudorff GmbH KG,
Postfach 1209, An der Mühle 3,
D-31860 Emmerthal, Germany

Canadian Agent:
Neudorff North America
Unit 11-6782 Veyaness Road
Saanichton, BC V8M 2C2
Telephone : 1-(250)-652-5888

PESTS/SITES
For control of moss and algae; grass; and weeds such as (but not limited to): grass, chickweed, corn spurry, dandelion, groundsel, lamb's-quarters, mouse-eared chickweed, mustards, plantain and round leaved mallow.

Use on weeds in areas where vegetables and flowers are grown (including fields), landscaped areas, lawns (for spot treatment only), parks, in the vicinity of small fruits and fruit trees, around and on buildings, sidewalks, fences, bark mulch, driveways, patios and gravel.

Use on moss and algae around and on buildings, roofs, decks, sidewalks, fences, bark mulch, driveways, patios and gravel.

DIRECTIONS FOR USE:
Shake well before using. Slight agitation may be required during use.

Dilution Rate	Rate of Concentration	Weeds Controlled	Area Treated
1 part product to 5 parts water (200 mL in 1 litre water)	100 mL/m² (1000 L/ha)	For small and/or easy-to-kill annual weeds such as: dandelion, lamb's-quarters mustards	1L of Finalsan Pro Commercial Concentrate will cover 60 m^2 (166 L/ha).
	200 mL/m² (2000 L/ha)	For perennial or established weeds such as: grass, chickweed, corn spurry, dandelion, groundsel, lamb's-quarters, mouse-eared chickweed, mustards, plantain and round leaved mallow	1L of Finalsan Pro Commercial Concentrate will cover 30 m^2 (332 L/ha).
1 part product to 19 parts water (55 mL in 1 litre water)	100 mL/m² (1000 L/ha)	For moss and algae	1L of Finalsan Pro Commercial Concentrate treats 200 m^2.
	500 mL/m² (5000 L/ha)	For moss or algae thicker than 2.5 cm	1L of Finalsan Pro Commercial Concentrate treats 40 m^2.

FOR WEEDS: Mix one part FINALSAN PRO COMMERCIAL CONCENTRATE with 5 parts water (200 ml in 1 litre of water). Apply the mixed solution at 100-200 ml/m^2 or 1000-2000 L/ha. For annual weeds, use at the lower rate. For perennial and more established weeds, use at higher rate.

FOR MOSS AND ALGAE: Mix one part FINALSAN PRO COMMERCIAL CONCENTRATE with 19 parts water (55 ml in 1 litre of water). Apply the mixed solution at 100-500 ml/m^2.

DIRECTIONS FOR USE WEEDS:
Any standard hand-held, backpack sprayer or spray rig can be used. Spray weed thoroughly, using a coarse nozzle setting to reduce drift. Thorough coverage is extremely important. For spot treatment of individual weeds, apply the mixed solution to the center of plant to the point of runoff. When spot treating individual weeds in lawns, avoid spraying surrounding grass (lawn), as injury will occur.

The best results are obtained with young, actively growing weeds, less than 12 cm high. Finalsan Pro Commercial Concentrate works best during warm and dry conditions. Application during cold weather may delay appearance of plant damage. If rain falls within 3 hours of treatment, an additional spray may be required. Plant damage will be visible from a few hours to 2 days after spraying. Repeat treatment every 2 to 3 weeks to control new weeds growing from seed and re-growth from bi-annual and perennial weeds. Avoid spraying desirable plants. Thoroughly clean equipment after use.

DIRECTIONS FOR USE MOSS AND ALGAE:
Spray moss and algae thoroughly as complete coverage is extremely important. Plant damage will be visible from a few hours to 2 days after spraying. One application may control moss for up to one year. Repeat treatment if re-growth occurs. Avoid spraying desirable plants. Do not apply to moss or algae in lawns. Thoroughly clean equipment after use.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. Use only in well ventilated areas. For good hygiene practice, wear gloves when handling this product. Wear goggles or faceshield (protective eyewear) during mixing/handling of the concentrate.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools, and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature, application equipment, and sprayer settings.

Avoid direct application to ponds, streams and lakes.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. If desirable vegetation is accidently sprayed immediately rinse with water.

Treated areas may be slippery when wet.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at: www.croplife.ca.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:
Treat symptomatically.

FIRST AID:
IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL:
Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:
1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.
If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

DISPOSAL OF UNUSED, UNWANTED PRODUCT: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

W. Neudorff GmbH KG,
Postfach 1209, An der Mühle 3,
D-31860 Emmerthal, Germany

Canadian Agent:
Neudorff North America
Unit 11-6782 Veyaness Road • Saanichton, BC V8M 2C2
Telephone: 1-(250)-652-5888

FiNALSAN® Pro
Commercial Concentré

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRÉ
SOLUTION
NON SÉLECTIF

Pour la suppression de la mousse, des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et des graminées
Élimine les mauvaises herbes vivaces
À action rapide
Savon herbicide
Faible risque
Biodégradable
Résiste au délavage en 3 heures
Ne tache pas

GARANTIE : Savon à l'ammonium d'acide gras 22,10 %

N° D'ENR. 30012 – Loi sur les P.A.

AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
CONTENU NET 200 L

NEUDORFF®

W. Neudorff GmbH KG,
Postfach 1209, An der Mühle 3,
D-31860 Emmerthal, Germany

Agent Canadien :
Neudorff North America
Unit 11-6782 Veyaness Road
Saanichton (Columbie-Britannique) V8M 2C2
Telephone : 1-(250)-672-5888

PARASITES/SITES
Pour supprimer la mousse et les algues, les graminées et les mauvaises herbes telles que (mais sans s'y limiter) : gazon, stellaire moyenne, spargoute des champs, pissenlit, séneçon vulgaire, chénopode blanc, céraiste vulgaire, moutardes, plantain et mauve à feuilles rondes.

Utiliser sur les mauvaises herbes aux endroits où sont cultivés des légumes et des fleurs (y compris les champs), les aménagements paysagers, les pelouses (traitements localisés seulement), les parcs, à proximité des petits fruits et des arbres fruitiers, autour et sur les édifices, les trottoirs, les clôtures, les paillis d'écorce, les stationnements, les patios et le gravier.

Utiliser sur la mousse et les algues autour et sur les édifices, les toits, les terrasses, les trottoirs, les clôtures, les paillis d'écorce, les stationnements, les patios et le gravier.

MODE D'EMPLOI :
Bien secouer avant d'utiliser. Une légère agitation peut être nécessaire durant l'utilisation.

Taux de dilution	**Taux de concentré**	**Mauvaises herbes supprimées**	**Surface traitée**
1 partie de produit pour 5 parties d'eau (200 mL dans 1 litre d'eau)	100 mL/m² (1000 L/ha)	Pour les mauvaises herbes annuelles petites et/ou faciles à tuer telles que : pissenlit, chénopode blanc, moutardes	1 L de Finalsan Pro Commercial Concentré couvre 60 m² (166 L/ha)
	200 mL/m² (2000 L/ha)	Pour les mauvaises herbes vivaces ou établies telles que : gazon, stellaire moyenne, spargoute des champs, pissenlit, séneçon vulgaire, chénopode blanc, céraiste vulgaire, moutardes, plantain et mauve à feuilles rondes céraiste	1 L de Finalsan Pro Commercial Concentré couvre 30 m² (332 L/ha)
1 partie de produit pour 19 parties d'eau (55 mL dans 1 litre d'eau)	100 mL/m² (1000 L/ha)	Mousse et algues	1 L de Finalsan Pro Commercial Concentré couvre 200 m²
	500 mL/m² (5000 L/ha)	Pour la mousse et les algues d'une épaisseur supérieure à 2,5 cm	1 L de Finalsan Pro Commercial Concentré couvre 40 m²

POUR LES MAUVAISES HERBES : Mélanger 1 partie de Finalsan Pro Commercial Concentré à 5 parties d'eau (200 mL dans 1 litre d'eau). Appliquer la solution mélangée à raison de 100 à 200 mL/m² ou 1000-2000 L/ha. Pour les mauvaises herbes annuelles, utiliser un taux moins élevé. Pour les mauvaises herbes vivaces et plus établies, utiliser un taux plus élevé.

POUR LA MOUSSE ET LES ALGUES : Mélanger 1 partie de Finalsan Pro Commercial Concentré à 19 parties d'eau (55 mL dans 1 litre d'eau). Appliquer la solution mélangée à raison de 100 à 500 mL/m².

MODE D'EMPLOI POUR LES MAUVAISES HERBES :
On peut utiliser tout pulvérisateur manuel ou dorsal standard ou tout équipement de pulvérisation standard. Pulvériser abondamment sur la mauvaise herbe en utilisant une buse grossière pour minimiser la dérive de pulvérisation. Une couverture complète est extrêmement importante. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles, appliquer la solution mélangée au centre de la plante jusqu'au point de ruissellement. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles dans la pelouse, éviter de pulvériser l'herbe environnante, car il en serait endommagé.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les jeunes mauvaises herbes, en pleine croissance, de moins de 12 cm de hauteur. Finalsan Pro Commercial Concentré est plus efficace par temps chaud et sec. L'application par temps froid peut retarder l'apparition des dommages sur la plante. S'il pleut dans les trois heures suivant le traitement, un traitement additionnel peut être nécessaire. Les dommages aux plantes seront visibles dans les quelques heures à deux jours suivant le traitement. Répéter le traitement toutes les deux à trois semaines afin de supprimer les nouvelles mauvaises herbes qui poussent à partir de graines ainsi que les repousses des mauvaises herbes bisannuelles et vivaces. Éviter de pulvériser sur les plantes désirables. Nettoyer l'équipement à fond après l'utilisation.

MODE D'EMPLOI POUR LA MOUSSE ET LES ALGUES :
Pulvériser abondamment sur la mousse et les algues car la couverture uniforme est extrêmement importante. Les dommages aux plantes seront visibles dans les quelques heures à deux jours suivant le traitement. Une application peut supprimer la mousse pendant une période allant jusqu'à un an. Répéter le traitement en cas de repousse. Éviter de pulvériser sur les plantes désirables. Ne pas appliquer sur la mousse et les algues se trouvant dans les pelouses. Nettoyer complètement l'équipement après l'utilisation.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Pour assurer une bonne'hygiène, porter des gants lors de la manipulation de ce produit. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange ou la manipulation du concentré.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou d'activité humaine, tels que des maisons,des chalets , des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

Éviter l'application directe aux étangs, aux ruisseaux et aux lacs.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Si de la végétation désirable est pulvérisée accidentellement, rincer immédiatement avec de l'eau.

Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont mouillées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

W. Neudorff GmbH KG,
Postfach 1209, An der Mühle 3,
D-31860 Emmerthal, Germany

Agent Canadien :
Neudorff North America
Unit 11-6782 Veyaness Road • Saanichton (Colombie-Britannique) V8M 2C2
Téléphone : 1-(250)-672-5888

FINALSAN® Pro Commercial Concentrate

FINALSAN® Pro Commercial Concentré

HERBICIDE • HERBICIDE
COMMERCIAL • COMMERCIAL
CONCENTRATE • CONCENTRÉ
SOLUTION • SOLUTION
NON-SELECTIVE • NON SÉLECTIF

WARNING EYE IRRITANT
READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS

For the control of moss, annual broadleaf weeds & grasses
Pour la suppression de la mousse, des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et des graminées
Burns down perennial weeds • Élimine les mauvaises herbes vivaces
Fast-acting • À action rapide
Herbicidal Soap • Savon herbicide
Low Risk • Faible risque
Biodegradable • Biodégradable
Rainfast in 3 hours • Résiste au délavage en 3 heures
Non-staining • Ne tache pas

GUARANTEE: ammonium soap of fatty acids 22.10%
GARANTIE : Savon à l'ammonium d'acide gras 22,10 %

REG. NO. 30012 P.C.P. ACT
N° D'ENR. 30012 – Loi sur les P.A.

NEUDORFF®

W. Neudorff GmbH KG
Postfach 1209, An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal, Germany
Canadian Agent/Agent Canadien : Neudorff North America
Unit 11-6782 Veyaness Road • Saanichton, BC, V8M 2C2
1-(250)-652-5888

Net Contents / Contenu Net: 200 LITRES

PULL HERE TO OPEN AND PRESS TO RESEAL • TIREZ ICI POUR OUVRIR ET POUSSEZ POUR REFERMER ▲